



Marseille, le 15/02/2022

## **CAMPAGNE DE LABELLISATION HANDI-PETANQUE 2024-2025 (sur les informations de 2023)**

La FFPJP entend poursuivre son engagement dans la sport handicap avec la création de son propre label handi-pétanque pour ses clubs affiliés. Cette distinction fédérale permettra à la fois de mettre en lumière les actions handi-pétanque proposées par nos clubs et d'aider les pratiquants (ou futurs pratiquants) à trouver une offre sportive adaptée. Elle s'appuiera sur le cahier des charges du label handi-pétanque (cahier des charges à retrouver sur le site internet de la FFPJP, rubrique DTN>Développement>Sport Handicap) entré en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2024.

Echéancier de la campagne de labellisation handi-pétanque 2024-2025 :

- **15 février 2024** : ouverture de la campagne. Chaque club demandeur est invité dès lors à remplir le formulaire en ligne suivant : <https://form.iotform.com/233332997132357>
- **Jusqu'au 15 mars 2024** : date limite pour les clubs afin de remplir et transmettre leur demande de labellisation handi-pétanque (via le formulaire en ligne ci-dessus).
- **Semaine du 19 mars 2024** : communication par la DTN des demandes aux comités départementaux afin de recueillir leur avis.
- **Jusqu'au 25 mars 2024** : retour des avis des comités départementaux.
- **4 avril 2024** : officialisation de l'octroi des labels par la FFPJP.

Le label « Club handi-pétanque » ne comporte qu'un seul et unique niveau de labellisation (tout club ayant participé à la campagne de labellisation sans avoir obtenu le label handi-pétanque sera simplement répertorié comme club vecteur d'inclusion auprès de la FFPJP).

Ce dernier s'articule autour de 5 critères principaux (pour en savoir plus, voir le cahier des charges du label handi-pétanque) :

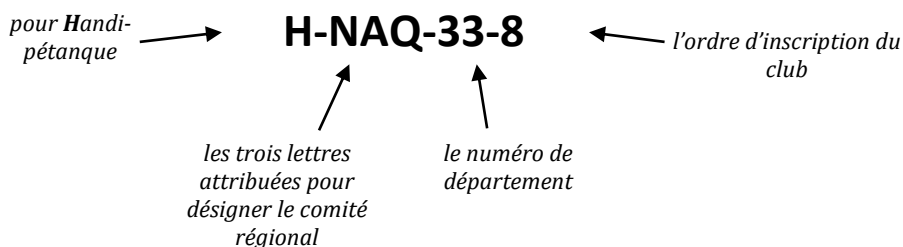
- l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du club
- les activités pétanque et/ou jeu provençal proposées pour les personnes en situation de handicap
- le nombre de licenciés FFPJP en situation de handicap au sein du club
- l'encadrement
- la participation et les résultats aux compétitions pétanque des licenciés FFPJP en situation de handicap du club

**ATTENTION** : conformément au cahier des charges du label handi-pétanque, tout club souhaitant prétendre à la labellisation devra remplir les prérequis suivants :

- ✓ avoir un **responsable sportif handi-pétanque a minima BF1** (BF1 obtenu dans les cinq ans ou recyclé)
- ✓ avoir des licenciés FFPJP en situation de handicap au sein du club
- ✓ présenter un **projet associatif** (même succinct : contexte, constat, projets/actions de développement à venir, ...) intégrant un volet inclusion handicap. Un espace de dépôt est prévu dans le formulaire en ligne de demande de labellisation 2024-2025.

Pour vous accompagner au mieux dans cette démarche de projet associatif, nous vous proposons l'annexe 1 ci-après et la D.T.N. peut, si vous le souhaitez, mettre à votre disposition un modèle fédéral de ce document (pensez également à solliciter le CTFR de votre région, voir annexe 2).

Chaque club labellisé handi-pétanque recevra un diplôme et une banderole, ainsi qu'un numéro d'identification selon le modèle suivant :



Tout club ayant participé à la campagne de labellisation sans avoir obtenu le label handi-pétanque sera simplement répertorié comme club vecteur d'inclusion auprès de la FFPJP (de même qu'une section inclusion pouvant se créer tout au long de l'année au sein d'un club). Le numéro d'identification se fera alors sur le même modèle mais commencera par un « I » pour Inclusion (ex : I-IDF-95-2).

Enfin, lors de la saisie de votre demande de labellisation, merci d'être particulièrement attentif à la saisie du nom de votre club, puisque c'est celui-ci qui figurera sur le diplôme.

Toutes les informations saisies au cours de votre demande de labellisation seront présumées exactes et sincères. Si ces dernières se révélaient mensongères, le club risquerait alors la radiation du label.

Pour toute question ou renseignement, Corentin Duterme, CTFN en charge du dossier, est à votre écoute ([corentin.duterme@petanque.fr](mailto:corentin.duterme@petanque.fr) ; 06 30 06 44 69 / 04 91 14 05 80).

Bonne campagne de labellisation à tous, sportivement,

Le Directeur Technique National  
Patrice RODRIGUEZ

# Annexe 1 : Le projet associatif

## Qu'est-ce que c'est ?

Le projet associatif est un document, un outil qui vous permet de prendre de la hauteur (de vous détacher un peu du quotidien du terrain) et d'avoir une réflexion d'ensemble sur votre structure, en vue de fédérer l'ensemble de vos acteurs autour d'un projet commun, précis et détaillé, afin de mieux vous adapter et vous développer.

Ce dernier doit vous permettre de répondre aux trois grandes questions suivantes :

- Qui sommes-nous ?
- Vers quoi voulons-nous aller ?
- Comment voulons-nous y aller ?

## Pourquoi écrire son projet associatif ?

On écrit son projet associatif pour :

- Faire le point (état des lieux et analyse de la situation à l'instant T)
- Avoir une ligne directrice commune en fédérant tous les protagonistes autour d'un même projet porté sur l'avenir
- Donner du sens à ses actions en les posant à l'écrit et en les intégrant dans un processus global de développement
- Mieux valoriser son association en faisant de son projet associatif un outil de communication

## Comment écrire son projet associatif ?

Le projet associatif pourrait se découper en 5 grandes étapes :

1 - Dresser un état des lieux et faire un diagnostic de sa structure : présentation de l'association, analyser ses forces et ses faiblesses, étudier les opportunités et les menaces qui entourent l'association ...

2 – Commencer à fédérer sur la base du diagnostic effectué et monter une équipe projet : trouver des personnes ressources, définir le rôle et les responsabilités de chacun, créer une dynamique positive basée sur le partage et la coopération.

3 – Formaliser le projet : définir les grandes valeurs qui vous rassemblent, vos besoins et vos objectifs à court, moyen et long terme.

4 – Traduire le projet en plan d'actions : quelles actions allez-vous mettre en place pour répondre à vos objectifs (pensez à les dater, à leur donner un début et une fin)

5 – Evaluer les actions et le projet : prenez le recul nécessaire (à n+1, n+2, ...) pour vérifier que vos actions ont bien été réalisées (efficacité, pertinence, impact, ...) et que vous avez atteint les objectifs que vous vous étiez fixés.



## Annexe 2 : Coordonnées de vos référents par région

### **Auvergne-Rhône-Alpes :**

ARSAC Christophe [christophe.arsac@petanque.fr](mailto:christophe.arsac@petanque.fr) 06 60 51 98 35

### **Bourgogne-Franche-Comté :**

MARAUX Julien [julien.maraux@petanque.fr](mailto:julien.maraux@petanque.fr) 07 49 68 43 05

### **Bretagne :**

GOURLAY Thomas [thomas.gourlay@petanque.fr](mailto:thomas.gourlay@petanque.fr) 07 70 38 29 40

### **Centre-Val de Loire :**

LEBAUPIN Hugo [hugo.lebaupin@petanque.fr](mailto:hugo.lebaupin@petanque.fr) 07 50 65 72 20

### **Grand Est :**

MACHNIK Frédéric [frederic-machnik@petanque.fr](mailto:frederic-machnik@petanque.fr) 06 22 17 24 97

### **Île-de-France :**

BALIN Sébastien [sebastien.balin@petanque.fr](mailto:sebastien.balin@petanque.fr) 07 86 59 46 29

### **Normandie :**

GARDENAT Matthieu [matthieu.gardenat@petanque.fr](mailto:matthieu.gardenat@petanque.fr) 06 18 22 99 76

### **Occitanie :**

BLANCHARD Margot [margot.blanchard@petanque.fr](mailto:margot.blanchard@petanque.fr) 07 64 54 71 17

### **Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

CANTIGET Cyntia [cyntia.cantiget@petanque.fr](mailto:cyntia.cantiget@petanque.fr) 06 52 61 97 01

### **Pays de la Loire :**

ROUSSEAU Florian [florian.rousseau@petanque.fr](mailto:florian.rousseau@petanque.fr) 07 77 78 89 68



	<b>Annexe 3 : Fiche création d'une section inclusion</b>			Année de création	
RÉGION					
DÉPARTEMENT					
NOM DU CLUB FFPJP					
NUMÉRO D'AFFILIATION FFPJP DU CLUB					
ADRESSE MAIL DU CLUB					
ADRESSE POSTALE DE CORRESPONDANCE					
<b>RÉFÉRENT ADMINISTRATIF</b>					
<b>RÉFÉRENT HANDICAP AU SEIN DU CLUB</b>					
NOM-PRÉNOM					
TÉLÉPHONE PORTABLE					
ADRESSE MAIL					
STATUT/RÔLE DANS CLUB					
<b>ENCADREMENT TECHNIQUE</b>					
<b>RESPONSABLE SPORTIF</b>					
NOM-PRÉNOM					
TÉLÉPHONE PORTABLE					
ADRESSE MAIL					
DIPLÔME					
<b>ENCADREMENT COMPLÉMENTAIRE</b>					
	DIPLÔME	NOM PRÉNOM		DIPLÔME	NOM PRÉNOM
1			3		
2			4		
<b>PUBLIC ACCUEILLI</b>					
NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH) FRÉQUENTANT RÉGULIÈREMENT LE CLUB					
TYPES DE HANDICAPS ACCUEILLIS					
<input type="checkbox"/> Moteur <input type="checkbox"/> Sensoriel auditif <input type="checkbox"/> Sensoriel visuel <input type="checkbox"/> Mental <input type="checkbox"/> Cognitif <input type="checkbox"/> Psychique					
TRAVAILLEZ-VOUS AVEC DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES DANS LE MONDE DU HANDICAP ? SI OUI LESQUELLES :					
PRIX DE LA LICENCE FFPJP POUR LES PSH DANS VOTRE CLUB					
<b>SIGNATURE PRÉSIDENT CLUB</b>		<b>SIGNATURE RÉFÉRENT HANDICAP</b>		<b>SIGNATURE PRÉSIDENT COMITÉ DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>SIGNATURE PRÉSIDENT COMITÉ RÉGIONAL</b>					